

## Les terrains publics du *consulting* : métiers, modèles et usages européens

Journée d'étude à l'initiative du [Groupe de recherche sur l'Union européenne \(GruE\)](#)  
14-15 septembre 2022, Paris

Marylou Hamm (SAGE, Université de Strasbourg, CEVIPOL, Université libre de Bruxelles)  
Vincent Lebrou (CRJFC, Université de Franche-Comté)  
Antonin Thyraud (CEMS, EHESS)  
Antoine Vauchez (CESSP, Université Paris 1-Sorbonne)

En filigrane de l'élaboration de politiques sanitaires ou de vastes « plans de relance » adoptés face à l'urgence pandémique, la place prise par les cabinets de conseil dans le travail gouvernemental a suscité des critiques renouvelées dans plusieurs pays européens<sup>1</sup>. Celles-ci mettent particulièrement en cause le coût financier, l'opacité administrative, ou encore les formes de capture politique qui découleraient de cette externalisation d'activités d'intérêt général auprès de quelques grands cabinets – comme McKinsey ou Accenture, à qui le gouvernement français a confié d'importantes missions relatives à la gestion de la pandémie de Covid-19.

Ce phénomène est pourtant ancien et déjà bien documenté. Dès les années 1990, C. Hood et M. Jackson (1991) popularisent le terme de « consultocratie » pour pointer la colonisation des administrations publiques par des consultants en gestion. Dans le sillage de la transformation de certains grands cabinets en réseaux d'expertise au cœur de la mondialisation capitaliste (Djelic 2004; McKenna, Djelic et Ainamo 2003), les services de *consulting* se sont imposés sur le temps long comme une forme d'intervention légitime quand il s'agit d'intervenir *sur et par* les administrations nationales ou internationales (Villette, 2003 ; Seabrooke et Sending 2020). Considérés, selon les cas, comme les vecteurs d'un isomorphisme façonnant les organisations publiques à l'image des modèles de rationalité managériale (DiMaggio et Powell, 1983) ou bien comme des « agents du changement » (Lapsley et Oldfield 2001) dont l'issue des interventions serait bien plus ouverte et incertaine, les consultants font aujourd'hui figure d'acteurs à part entière de l'action publique.

Pourtant, la focale mise sur quelques grands cabinets anglo-américains, souvent soupçonnés de se faire « conseillers du prince », occulte en réalité une extrême diversité des situations, de compétences, de localisations et de pratiques nommées « conseil ». De l'expert sectoriel se mettant à son compte aux *management consultants* des « supermarchés du conseil » (Henry, 1993 ; Villette, 2003 ; Thine, 2006), véritables firmes transnationales de services intellectuels industrialisés, le conseil demeure difficile à aborder sous un angle unitaire<sup>2</sup>. De

---

<sup>1</sup> Voir dans une production journalistique très fournie : « Allemagne : 'l'affaire des consultants' secoue le ministère de la défense », Thomas Wieder, *Le Monde*, le 31 janvier 2019 [en ligne]. ; « Recovery, polemiche su McKinsey Il Mef: consulenza da 25 mila euro », Carmlo Lopapa, *La Repubblica*, 7 mars 2021 [en ligne]. « Coronavirus creates new priorities for consultants », Javier Espinoza, *Financial Times*, 17 avril 2020 [en ligne]. On peut également citer l'ouvrage des journalistes M. Aron et C. Michel-Aguirre, *Les Infiltrés* (Allary, 2022), qui traite explicitement du rôle des consultants auprès du gouvernement français.

<sup>2</sup> Thématique faisant écho à celle [d'un colloque organisé en juin 2016 à l'EHESS \(Paris\)](#) sous le titre « Que font les consultants au monde social ? » avait par ailleurs déjà commencé à défricher.

plus, la propension à reprendre tel quel l'argument d'une « capture » externe de l'action publique par quelques firmes risque de faire écran à l'analyse des *situations de conseil*, c'est-à-dire du contenu et du format de ces expertises mais aussi des relations de complémentarité et de concurrence nouées avec les agents publics à différents échelons.

Reste que la situation présente invite à remettre le *consulting* au centre du questionnement sur l'activité politique, tout particulièrement dans sa dimension européenne, restée dans l'angle mort des études sur le travail des consultants. En effet, si celui-ci a fait l'objet d'enquêtes globales (Boussebaa et Faulconbridge 2016; Morgan, Sturdy, et Quack 2006 ; Saint-Martin 2002, 2004), d'études de cas nationales (Henry et Pierru 2012; Ylönen et Kuusela 2019) ou d'études de cas sectorielles sur le droit, les relations publiques, l'aménagement et l'urbanisme (Bataille 2020; Korkea-aho 2021; Tyllström 2013), il a jusqu'ici peu exploré les terrains de l'action publique européenne. La figure du *management consultant* apparaît bien dans les travaux de Christian Lahusen comme l'un des « permanents » privés du champ du pouvoir européen (Georgakakis, 2013). Elle est néanmoins restée dans les enquêtes de sciences sociales une catégorie floue, plus évoquée que vraiment analysée, et le plus souvent « écrasée » entre les figures de l'avocat d'affaires (Avril 2020; Korkea-aho 2021) et du lobbyiste (Courtly 2018; Laurens 2015) qui semblent régner en maître à la périphérie des institutions européennes. Cela comporte un risque, celui de laisser passer sous le radar la longue cohorte des « consultants » en tous genres (management, stratégie, audit, etc.) de même que les missions toujours plus diverses (conception et évaluation de programmes, communication, maîtrise d'œuvre technique ou informatique, gestion de projet...). De fait, ces mondes du conseil en affaires publiques européennes drainent aujourd'hui une part importante des jeunes diplômés issus de master spécialisés et représentent l'une des instances en vogue de socialisation professionnelle et politique à l'Europe (Michon 2019).

Il y a pourtant bien une histoire proprement européenne du *consulting* qui en fait l'un des tous premiers laboratoires de ces nouveaux métiers et savoirs des affaires publiques, notamment à mesure que s'engageait à Bruxelles un tournant managérial (Georgakakis, 2019). Le développement de systèmes de gestion complexes (de recrutement, de gestion interne, de conception de politique) et la généralisation d'une politique de financement « par projet » (Büttner, Leopold, 2016) ont accentué le mouvement. Construit en miroir de la *managérialisation* des bureaucraties européennes, le monde des cabinets de conseil agit aujourd'hui « sous mandat de l'UE » et tout le long de son dense réseau d'agences, de comités et de directions générales tous secteurs confondus<sup>3</sup> ; de sorte que là où on trouve de la politique européenne, il y a de bonnes chances de trouver des consultants et du *consulting*. L'exemple des « politiques de partenariat » qui se construisent - au niveau national et européen - autour des fonds structurels en est illustratif. Les cabinets de conseil participent à toute la chaîne liée de la conception, la gestion et l'évaluation des programmes d'investissements publics qui leur sont liés (Lebrou 2017). Le *consulting* est également bien présent au cœur même des Plans nationaux de relance et de résilience (PNRR) soumis par les États membres dans le cadre du plan *NextGenerationEU* qui font régulièrement appel aux grandes multinationales du conseil (Deloitte, McKinsey, EY, etc.) ou à des structures privées plus locales.

---

<sup>3</sup> Tel que peut le confirmer une recherche sur les marchés publics européens en matière de fourniture de services intellectuel, consultables sur e-Tendering, le portail européen des marchés publics [en ligne].

Le prisme du « conseil » fait figure d'*analyseur* du gouvernement européen lui-même : la prégnance de la relation de conseil dans la conduite des politiques communautaires conduit à s'interroger sur la manière dont les différentes institutions, Commission européenne en tête, se réinventent à son contact. On peut faire référence ici au développement massif depuis les années 1990 des politiques dites de « conditionnalité ». Celles-ci sont liées à la préparation des élargissements (Bonnard et Robert 2020), aux politiques de « renflouement » des Etats endettés dans le sillage de la crise de l'euro (Sacriste et Vauchez 2019), au versement des fonds liés aux plans d'investissement (Plan Juncker, Plans de relance, etc.) ou encore à la politique de cohésion (Coman et Sbaraglia, 2018). Elles ont à chaque fois conduit à l'émergence d'entités administratives dédiées. Que ce soit au sein de la Commission, de la Banque européenne d'investissement ou encore de la BCE, elles ont conduit à l'émergence d'entités administratives dédiées. On pense notamment à la *Structural Reform Support Service* [SRSS] de la Commission européenne aujourd'hui devenu « DG REFORM » ou à l'*Advisory Hub* de la BEI – déployant la forme « conseil » au cœur des autorités assistées (Etats, collectivités locales, acteurs parapublics). Le fléchage des enveloppes financières et les réglementations caractéristiques de cette assistance technique participent à la routinisation du recours à certains prestataires. Les consultants jouent un rôle non négligeable, et encore peu étudié en tant que tel dans ce vaste champ de « réformes du secteur public conduites par l'UE » (Ongaro et Kickert 2020).

En somme, l'objectif de cette journée d'étude est d'engager une réflexion historique et sociologique sur les métiers, les figures, les savoirs et les pratiques du conseil dans l'espace des politiques européennes – et ce à l'ensemble des « niveaux » (locaux, sectoriels, nationaux, européens, etc.) où ils se déploient. Dans cette perspective, si l'UE en tant que centre de pouvoir constitue le principal objet d'analyse de cette journée, les contributions portant, par exemple, sur la structuration transnationale de ces cabinets, seront appréciées. Tout en restant ouverte à d'autres propositions, la journée d'étude accueillera favorablement les travaux prolongeant les pistes de réflexion des axes suivants :

### **1. La trajectoire européenne du *consulting* : métiers, marchés, politique professionnelle du conseil en « affaires » ou en « politiques » européennes**

Ce premier axe explore le rôle du centre de pouvoir européen comme laboratoire de consolidation et de diffusion du modèle professionnel du *consulting*. Les communications pourront explorer les différentes temporalités comme les conjonctures d'émergence ou de renforcement de la présence du « consultant », qu'il soit privé ou interne aux administrations, au cœur comme à la périphérie des institutions européennes : quand apparaît-elle comme forme d'intervention légitime ? Quels sont les secteurs et thèmes de politiques publiques où elle s'expérimente ? Dans quelle mesure les institutions européennes ont elles-mêmes adopté la « forme conseil » comme nouvel instrument de leurs relations avec les États membres ?

On pourra aussi engager une réflexion, par exemple sous l'angle de la sociologie des professions ou de la sociologie économique, sur les marchés et les métiers européens du *consulting* : leurs organisations, leurs dynamiques plus ou moins autonomes, leurs formes d'encastrement et d'articulation avec les espaces nationaux et internationaux. Les communications pourront les saisir sous l'angle d'enquêtes plus monographiques sur les cabinets de conseil, plus sectorielles sur des domaines d'action publique, ou plus prosopographiques en prêtant attention aux propriétés sociales, aux trajectoires de formation, aux circulations et reconversions « public-privé », aux modèles d'excellence, comme aux formes de stratification propre à ces mondes professionnels. Elles pourront également, à l'instar

des travaux réalisés en France par Odile Henry (1992) ou Sylvain Thine (2006), éclairer la diversité de ces mondes du conseil : qu'ils soient professionnels de l'international ou du local, généralistes ou spécialistes de l'action publique, permanents ou intermittents des affaires européennes, jeunes diplômés fraîchement issus des masters d'*European studies* ou anciens fonctionnaires européens chevronnés, agissant aux marges ou au centre de l'élaboration des politiques publiques.

Les propositions de communication pourront également explorer la question de la porosité des frontières avec les mondes du lobbying, de l'*advocacy* ou de la représentation d'intérêt, mais aussi le travail engagé par les associations professionnelles et les grandes organisations pour asseoir la légitimité des métiers du conseil. La dimension spatiale du travail des consultants pourra également être traitée : où se situent les firmes impliquées dans l'action publique européenne ? Dans les centres classiques de l'UE (Bruxelles, Luxembourg, certaines capitales nationales) ou dans sa périphérie ? Quelle est la géographie économique de ces acteurs et organisations, telle qu'elle a déjà pu être conçue pour les lobbyistes (Laurens, Marchan, et Crievingen 2012; Van Crievingen et al. 2005).

Cet axe offre également l'occasion de rattacher les formes de légitimation d'une intervention de consultants à la littérature déjà existante sur le sujet et appliquée à d'autres contextes (Armbruster 2006; Bourgoin 2015). Citons notamment le « fonctionnalisme » (le consultant comme supplétif technique d'une administration européenne sous-dotée), l'approche « critique » (le consultant comme vendeur d'une image de professionnalisme plus que d'un service nécessaire) et enfin l'approche « pragmatique » (le consultant comme *traducteur* à cheval entre la demande de son client et la mise en œuvre concrète). Lesquelles sont les plus susceptibles de cerner l'activité européenne des consultants ?

## **2. La « mise en conseil » du gouvernement européen. Partenariats et concurrences**

Ce second axe s'arrête sur les savoirs de gouvernements et les formats de l'expertise des professionnels du conseil. Il veut explorer les situations d'intervention dans une perspective de sociologie des formes de partenariat et de concurrence qui s'établissent entre les institutions publiques européennes et les cabinets de consultant.

A l'instar des analyses déjà entamées au niveau des Etats ou dans une perspective comparative (Poupeau, Guéranger, et Cadiou 2012<sup>4</sup>), on pourra ici interroger les catégories et les savoirs du politique et singulièrement de la politique européenne qui s'échafaudent dans les mondes du conseil à la faveur notamment du développement dans les cabinets de départements « secteur public » ou « affaires publiques ». Quelles formes de connaissances pratique et théorique du gouvernement européen (et de ses « affaires publiques ») émergent dans ces organisations qui, pour une partie, ont d'abord construit leur expertise au service des organisations privées ? Quelles représentations du politique (de ses contours, de ses limites, de ses acteurs, etc.) mais aussi de l'Europe (de ses dynamiques, de ses formes légitimes, etc.) y sont valorisées ? En miroir, existe-t-il une spécificité des *petits* cabinets d'experts et de consultants thématiques, exorbitants du champ international de la gestion et pour qui les acteurs européens représentent une clientèle exclusive ?

A partir d'une analyse de la littérature spécialisée, on pourra s'interroger sur les formats (*booklets*, etc.), jargons, modèles (*benchmarking*, etc.), ainsi que sur les différentes visions

---

<sup>4</sup> Et plus largement, l'ensemble du numéro 2012/1 de la revue *Politiques et Management Public*, qui s'interrogeait il y'a déjà 9 ans sur la façon dont les consultants « font de la politique ».

réformatrices qui s’y forgent : procéduralisation, logique par projet, formes de délégitimation des acteurs partisans et des savoirs des professionnels publics, préférence pour la privatisation et les formes d’auto-régulation privée. Les communications pourraient au contraire souligner les façons par lesquelles le conseil peut réintroduire de la politique dans des interstices techniques, et par quels moyens. Mais il s’agit aussi de s’interroger sur des situations inverses, fragmentées, où une expertise très locale ou thématique peut structurer des pratiques administratives à distance des grands cabinets internationaux (Lebrou, 2015).

Les propositions pourront également analyser des *situations* d’intervention de consultants dans certaines politiques européennes et le travail de « mise en conseil » de l’action publique engagé au niveau européen comme dans les États membres. Sont-ils des acteurs à part entière du processus de décision ou leur action se réduit-elle à être un élément de légitimation *ex post* via les types de certification privée de professionnalisme et de bonne forme bureaucratique qu’ils renvoient et monnaient (Kipping 2011) ? Quelles permanences et quels réarrangements observe-t-on lorsque les consultants sont impliqués ? Quelles nouvelles alliances se nouent à l’interface du public et du privé ? Quelles formes de partenariat, de concurrence voire de résistance avec les acteurs politiques et administratifs européens peuvent s’y jouer ? Dans l’analyse des formes d’échange symbolique et matériels à l’œuvre dans ces partenariats public-privé, on pourra aussi interroger le versant *pro-bono* de l’activité des consultants sous la forme de productions intellectuelles (articles, séminaires...) ou les missions dé-commercialisées à haute valeur symbolique ou susceptible de générer des « plus-values morales » (Bosvieux-Onyekwelu 2020).

### **3. La légitimité du conseil en question. Controverses, critiques et mise en procès de l’externalisation des prestations intellectuelles.**

Ce troisième et dernier axe vise à renseigner les critiques et controverses dont fait l’objet l’usage extensif du *consulting* dans les politiques publiques européennes. Ces critiques, plus ou moins radicales, sont non seulement produites « à l’extérieur » des organisations productrices et récipiendaires de l’expertise qu’« à l’intérieur » de celles-ci.

La politisation récente du recours aux cabinets de conseil conduit enfin à interroger les conditions de leur légitimité auprès des bureaucraties européennes et nationales. On n’oublie pas que la présidente de la Commission a elle-même fait l’objet d’un procès en Allemagne pour un recours excessif aux conseils de conseil à l’époque de son passage au ministère de la défense<sup>5</sup>. On assiste ainsi depuis le début de la crise pandémique à la montée d’une critique des bureaucraties privées du conseil (notamment des « Big 4 ») qui se posent en auxiliaires de l’État sans pour autant porter la responsabilité directe de l’action publique. C’est notamment le cas en France, où certains fonctionnaires et syndicalistes ont par exemple récemment créé un collectif « Nos services publics » centré sur la critique de l’externalisation des missions publiques, y compris celles de conception et de prestations intellectuelles confiées aux consultants<sup>6</sup>. Au-delà de la critique des « *bullshit jobs* » que pointait déjà David Graeber en dénonçant des savoirs flous, jargonnant et creux, c’est surtout la thèse de la « capture » qui domine le débat public.

---

<sup>5</sup> Ursula von der Leyen, alors ministre de la Défense, avait versé plus de 200 millions d’euros à des cabinets de conseil entre 2015 et 2016 – soit plus d’un quart de ce qu’ont coûté l’ensemble des consultants extérieurs entre 2014 et 2018 - pour divers contrats dont la moitié ne respectait pas selon la Cour des comptes allemande les procédures habituelles en matière d’appels d’offres.

<sup>6</sup> « 160 Md€ d’externalisation par an - Comment la puissance publique sape sa capacité d’agir », Collectif « Nos services publics », 2021 [en ligne].

Qu'en est-il au niveau européen ? Les contributions pourront s'intéresser tantôt à directement à ces critiques, tantôt aux réponses que les consultants et leurs clients y apportent pour expliquer le recours aux conseils externes. Dans le même mouvement, il s'agira d'interroger en miroir les registres européens de la critique, notamment à partir d'une analyse d'affaires et de procès et en suivant les leviers (commissions parlementaires, Cour des comptes européenne, *Ombudswoman* européenne, ONG et associations critiques). Dans cette perspective, les propositions pourront par exemple s'appuyer, pour saisir les formes plus diverses de cette critique, sur une analyse du riche corpus de sites web, de séries (*Parlement*, etc.), de romans (*La clé USB* de J.P Toussaint, *La Capitale* de Robert Menasse, etc.) sur la « bulle bruxelloise ». La critique portée en interne par les personnels de la bureaucratie eux-mêmes fera l'objet d'une attention particulière. Loin d'être l'apanage d'acteurs externes, celle-ci renseigne sur les rapports du service public européen au *consulting*. Elles pourront finalement s'intéresser, de façon symétrique, aux formes de réflexivité des consultants eux-mêmes vis-à-vis de leur intervention, de sa légitimité comme des effets politiques -. Comment, et au nom de quoi, ces personnes ou collectifs résistent-ils au *consulting* ? Quels effets ont ces critiques et potentielles résistances sur l'ordinaire des acteurs qui les portent, et ceux qui en sont les cibles ? Nous invitons dès lors les contributeurs à explorer les fondements et les pratiques des critiques du *consulting*, ainsi que les résistances qu'elle peuvent nourrir, des plus discrètes aux plus visibles.

### **Informations pratiques :**

- Les propositions de contributions d'environ une page (en français ou en anglais) doivent être envoyées avant le 30 avril 2022 à l'adresse suivante ([colloque.consultantseurope@protonmail.com](mailto:colloque.consultantseurope@protonmail.com)). Les organisateurs feront connaître les résultats de leur travail de sélection d'ici au 15 mai 2022 ;
- Les communications et supports de présentations (en français ou en anglais) sont attendus pour le 5 septembre 2022 ;
- La journée d'étude se tiendra à Paris les 14 et 15 septembre 2022.

### **Bibliographie**

- Armbruster, Thomas. 2006. *The Economics and Sociology of Management Consulting*. Cambridge University Press.
- Avril, Lola. 2020. « Passer à l'Europe. Logiques et formes de l'investissement des premiers Euro-lawyers dans les politiques européennes ». *Politique européenne* N° 69(3). pp.124-48.
- Bataille, Nicolas. 2020. « Experts et consultants au service de l'action publique locale ». Thèse de doctorat, Université de Tours.
- Bonnard, Pascal, et Cécile Robert. 2020. « Introduction. Expertise et assistance technique dans les « marches » de l'Europe ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest* N° 4(4). pp.7-44.
- Bosvieux-Onyekwelu, Charles. 2020. « Profit, temps d'emploi et plus-value morale. Le travail pro bono dans les multinationales du droit en France ». *Socio-économie du travail* 2019, 2(6). *Tant de capital, temps de travail ?* pp.187-212.
- Bourgoin, Alaric. 2015. *Les équilibristes : Une ethnographie du conseil en management*. Presses des mines.

- Boussebaa, Mehdi, et James Faulconbridge. 2016. « The Work of Global Professional Service Firms ». pp. 105-22 in *Perspectives on Contemporary Professional Work*, édité par A. Wilkinson, D. Hislop, et C. Coupland. Edward Elgar Publishing.
- Büttner, Sebastien, et Leopold Lucia. 2016, « A 'new spirit' of public policy? The project world of EU funding », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 3(1). pp. 41-71
- Coman, Ramona, et Fanny Sbaraglia. « Gouverner par la conditionnalité ou la flexibilité ? La réforme de la politique de cohésion de l'Union européenne (2014-2020) », *Gouvernement et action publique* 7(3), 2018, pp. 35-55.
- Courty, Guillaume. 2018. *Le lobbying en France: Invention et normalisation d'une pratique politique*. Peter Lang.
- Djelic, Marie-Laure. 2004. « L'arbre banian de la mondialisation: NOTE DE RECHERCHE: McKinsey et l'ascension de l'industrie du conseil ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 151-152(1). pp.107-113.
- DiMaggio John, et Powell Walter. 1983. « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, 48 (2), pp. 147-160.
- Georgakakis, Didier, et Jay Rowell. *The Field of Eurocracy: Mapping EU Actors and Professionals*. Palgrave Macmillan UK.
- Henry, Odile. 1992. « Entre savoir et pouvoir [Les professionnels de l'expertise et du conseil]: Les professionnels de l'expertise et du conseil ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 95(1). pp. 37-54.
- Henry, Odile. 1993. *Un savoir en pratique : les professionnels de l'expertise et du conseil*, Thèse de sociologie sous la direction de J.-C. Combessie, EHESS, Paris.
- Henry, Odile, et Frédéric Pierru. 2012. « Les consultants et la réforme des services publics ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 193(3):4.
- Hood, Christopher, et Michael W. Jackson. 1991. *Administrative Argument*. Dartmouth Publishing Company.
- Kipping, Matthias. 2011. « Hollow from the Start? Image Professionalism in Management Consulting » édité par D. Muzio et I. Kirkpatrick. *Current Sociology* 59(4). pp. 530-50.
- Korkea-aho, Emilia. 2021. « Legal Lobbying: The Evolving (But Hidden) Role of Lawyers and Law Firms in the EU Public Affairs Market ». *German Law Journal* 22(1). pp. 65-84.
- Lapsley, Irvine, et Rosie Oldfield. 2001. « Transforming the public sector: management consultants as agents of change ». *European Accounting Review* 10(3). pp.523-43.
- Laurens, Sylvain. 2015. *Les courtiers du capitalisme : Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*. Agone.
- Laurens, Sylvain, Francis Marchan, et Mathieu Van Criekingen. 2012. « « Il faut de tout pour faire un monde clos » ». *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 195(5). pp.78-97.
- Lebrou, Vincent. 2017. « Une configuration aux traits incertains ». *Politique européenne* N° 57(3). pp.142-69.
- Lebrou, Vincent. 2015. *L'Europe loin de Bruxelles : acteurs et enjeux de la mise en œuvre de la politique régionale de l'UE*. Thèse de science politique. Université de Strasbourg.
- McKenna, Christopher, Marie-Laure Djelic, et Antti Ainamo. 2003. « Message and Medium: The Role of Consulting Firms in Globalization and Its Load Interpretation ». P. 2704 in *Globalization and Institutions*. Edward Elgar Publishing.
- Michon, Sébastien. 2019. *À l'école des eurocrates : La genèse de la vocation européenne*. Rennes: PUR.
- Morgan, Glenn, Andrew Sturdy, et Sigrid Quack. 2006. « The Globalization of Management Consultancy Firms: Constraints and Limitations » in *Knowledge Intensive Business Services*. Edward Elgar Publishing.

- Ongaro, Edoardo, et Walter Kickert. 2020. « EU-Driven Public Sector Reforms ». *Public Policy and Administration* 35(2). pp. 117-34.
- Poupeau, François-Mathieu, David Guéranger, et Stéphane Cadiou. 2012. « Les consultants et la politique ». *Politiques et management public* 29(1). pp. 9-19.
- Sacriste, Guillaume, et Antoine Vauchez. 2019. « L'euro-isation de l'Europe: Trajectoire historique d'une politique « hors les murs » et nouvelle question démocratique ». *Revue de l'OFCE* 164(4). pp. 5-46.
- Saint-Martin, Denis. 2002. « The New Managerialism and the Policy Influence of Consultants in Government: An Historical–Institutionalist Analysis of Britain, Canada and France ». *Governance* 11(3). pp.19-56.
- Saint-Martin, Denis. 2004. *Building the New Managerialist State: Consultants and the Politics of Public Sector Reform in Comparative Perspective*. Oxford University Press.
- Seabrooke, Leonard, et Ole Jacob Sending. 2020. « Contracting Development: Managerialism and Consultants in Intergovernmental Organizations ». *Review of International Political Economy* 27(4). pp. 802-27.
- Thine, Sylvain. 2006. « Pierre Bourdieu : éléments d'une analyse du champ du conseil ». *Revue française de gestion* no 165(6). pp. 35-43.
- Tyllström, Anna. 2013. « Legitimacy for Sale: Constructing a Market for PR Consultancy ». PhD thesis, Uppsala Universitet - Department of Business Studies.
- Van Criekingen, Mathieu, Jean-Michel Decroly, Moritz Lennert, Pierre Cornut, et Christian Vandermotten. 2005. « Local Geographies of Global Players: International Law Firms in Brussels <sup>1</sup> ». *Journal of Contemporary European Studies* 13(2). pp. 73-87.
- Villette, Michel. 2003. *Sociologie du conseil en management*. La Découverte.
- Ylönen, Matti, et Hanna Kuusela. 2019. « Consultocracy and Its Discontents: A Critical Typology and a Call for a Research Agenda ». *Governance* 32(2). pp. 241-58.